



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : CULTURE**« Dijon vu par... » - Édition 2024 - Choix de l'artiste**

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite un artiste. A travers une vision inédite et originale, il met en valeur le patrimoine de la Ville de Dijon, qu'il soit matériel ou immatériel.

Pour l'édition 2024, il est proposé de retenir l'artiste Gérard THEVIGNOT.

Architecte de métier, Gérard Thévignot n'a cessé de dessiner et peindre, trouvant l'inspiration au gré de ses rencontres picturales, cinématographiques et photographiques.

La peinture tient depuis toujours une place importante dans la vie de cet autodidacte, cherchant dans son propre travail l'émotion vécue, enfant, en voyant des œuvres d'André Claudot peintre dijonnais du 20^{ème} siècle.

L'artiste propose de montrer la ville de Dijon et ses abords, - des lieux que nous ne percevons peut-être plus tout à fait à force de les fréquenter - à travers des dessins au fusain de grandes dimensions, technique peu utilisée aujourd'hui. Ce parcours sera accompagné de croquis préparatoires afin que le visiteur s'approprié la méthode de création de l'artiste.

L'exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville, au Salon Apollon, du samedi 29 juin 2024 au week-end des journées du patrimoine en septembre 2024. Son accès sera gratuit.

Comme chaque année, la mise en œuvre de cette exposition nécessitera la conclusion d'un contrat d'aide à la création d'un montant de 10 000 € TTC.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de valider** la participation de Monsieur Gérard THEVIGNOT à l'édition 2024 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat d'aide à la création, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'accepter** l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN